Réglementation du domaine public

Occupation du domaine public : les modalités d'attribution des autorisations

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | DPUB-8973374 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 120 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Maîtriser les règles issues de l'ordonnance du 19/04/17
- Analyser les possibilités de dérogation en matière de publicité et de mise en concurrence
- Gérer l'exécution des titres d'occupation selon les nouvelles règles

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.
Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.
Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Prérequis

Connaître les règles de base en matière de gestion du domaine public

Public concerné

Directeurs et responsables du domaine

Directeurs et responsables juridiques

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Identifier les règles et la procédure d'attribution des autorisations d'occupation du domaine public

Maîtriser les règles applicables à l'octroi de titres d'occupation

- Identifier les autorisations d'occupation visées par la procédure de publicité et mise en concurrence
- Décrypter la notion d'exploitation économique du domaine
- L'hypothèse d'absence de rareté de la ressource domaniale
- Le cas des occupations de courte durée
- La procédure applicable à la manifestation d'intérêt spontanée d'un candidat

Connaître les dérogations à l'obligation de publicité et de mise en concurrence

- Le cas des titres d'occupation domaniale adossés aux contrats de la commande publique
- Maîtriser la condition d'urgence, les prolongations de titres...
- La délivrance d'un titre sans procédure préalable : identifier les hypothèses envisagées par les textes et la doctrine, comment justifier de l'absence de procédure...

Savoir mettre en œuvre une procédure de publicité et de sélection préalable

- Connaître l'étendue de publicité préalable : choix des supports, contenu de l'avis...
- Savoir élaborer les documents de la consultation : règlement de la consultation, cahiers des charges...
- Maîtriser le déroulement de la procédure : délais, négociations...
- Comprendre sur quelles bases sélectionner les candidats
- Le contentieux de la passation des autorisations d'occupation domaniales

Exécuter les titres d'occupation

Analyser les modifications de l'exécution des titres d'occupation

- Les conséquences de la publicité et de la mise en concurrence sur le transfert des droits réels
- L'articulation des obligations de publicité et mise en concurrence avec l'existence de fonds de commerce

L'occupation d'un bien du domaine privé d'une personne publique

- La sous-occupation du domaine public
 - la sous-occupation du domaine public est-elle soumise à une procédure de publicité et de mise en concurrence?

– Connaître les conditions et modalités de la procédure

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.